

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La commission des économies a été sauvée à grand-peine et nous souhaitons qu'elle puisse librement fonctionner malgré les démagogues de la Chambre.

Les Anglais disent que le Parlement peut tout faire, sauf de changer un homme en femme. Ils en ont une très haute opinion. Mais ils doivent se sentir tout de même un peu humiliés devant le miracle que vient d'accomplir notre Parlement, à nous ! Lequel a pu, pendant douze heures au moins, arrêter la marche du temps, puisqu'il a prolongé jusqu'au milieu du 1^{er} janvier la journée du 31 décembre !...

Grâce à quoi, le budget de 1939 put être voté, comme il se doit, avant la fin de 1938 !... « *Té diguo li qué vengue !* » Qu'elle essaye donc d'en faire autant, leur Chambre des Communes.

Capables d'un tel prodige, pourquoi nos députés se révèlent-ils impuissants à réaliser une tâche qui semble pourtant si modeste, si simple et si facile : faire des économies !

Tout leur courage tombe et ils se sentent saisis d'un tremblement de peur dès qu'ils sont mis en demeure d'accomplir cette promesse, toujours renouvelée et jamais tenue ! Les gaspillages, les prodigalités de l'Etat, c'est l'arche sainte sur quoi ils n'osent porter la main comme s'il s'agissait d'un sacrilège !

La faute, d'ailleurs, n'en est pas rien qu'à eux. Ces abus, qu'il faudrait supprimer, ont sur des profiteurs lesquels ont su s'organiser en force collective pour les défendre. Dès qu'ils sont menacés, on voit se mettre en branle les associations, syndicats et fédérations qui montent la garde autour d'eux. Et alors commence sur les députés cette pression de chantage à l'élection qui ne manque jamais d'invoquer l'intérêt général pour sauvegarder des profits personnels.

C'est ainsi !... Sous l'Ancien Régime, qui en est mort, le peuple gémissait et se révoltait contre cette folle fureur de dépenses qu'avaient nos Rois. Depuis que le peuple est devenu Roi à son tour, on dirait qu'il est saisi du même vertige fatal...

Il devrait pourtant trouver son frein en lui-même, car cet argent prodigué pour lui plaire, c'est lui-même en fin de compte qui est appelé à le fournir. Et s'il se plaît à dépenser, ça l'emblème de payer.

Comment ne le comprend-il pas ! Le secret de ce mystère réside en ceci que d'habiles rhéteurs lui ont fait croire que, par suite d'une subtile transmutation dans les caisses gouvernementales, les autres payeront et lui recevra. Ces mêmes personnages le persuadent aisément qu'il y a moyen de faire beaucoup de dépenses avec peu d'argent et que, quand on sait s'y prendre, on reçoit beaucoup de l'Etat en lui donnant peu.

L'Etat paiera ! Et voilà la formule magique ! Il suffit d'avoir entendu certaines bouches prononcer ce mot d'Etat pour deviner quel pouvoir mystérieux et redoutable elles attribuent à cette moderne divinité... Tout, on peut tout lui demander : faveurs, prébendes, subventions, indemnités, pensions ! C'est un ruisseau doré qui doit sortir inépuisablement de l'Etat pour se répandre sur d'innombrables bénéficiaires sans qu'on ait à s'occuper de savoir à quelles sources lointaines il peut s'alimenter...

Le premier objet de l'esprit civique, de l'esprit républicain serait, au contraire, de convaincre tout le monde qu'il n'y a pas d'Etat vivant d'une vie étrangère à celle des citoyens et qu'il tire d'eux toute sa substance... Mais, bah ! l'esprit républicain, aujourd'hui !...

Ainsi s'expliquent la résistance qu'a soulevée l'institution par le gouvernement de la Commission dite « de la hache » et le complot qui avait réussi à l'étrangler en douce.

Eh ! quoi, il était question de supprimer des abus, de diminuer les dépenses, de faire des économies ! Mais alors, qu'allaient dire les prébendiers ?... Ceux-ci avaient posté leurs gnetteurs à la Commission des Finances et là, dans le secret et le mystère propices à de telles exécutions, lorsque la

pauvre commission de la hache vint à leur portée, ils l'étouffèrent proprement. Elle ne fut pas supprimée, mais on lui interdit de rien faire sans en référer d'abord à la Chambre. Autant dire qu'elle n'aurait rien fait ! Et c'était bien ce qu'on voulait.

Le Sénat, gardien suprême des finances, la rétablit dans ses attributs essentiels.

Mais au retour de la discussion devant la Chambre, MM. Paul Reynaud et Edouard Daladier durent soutenir une rude bataille contre l'extrême-gauche socialo-communiste pour empêcher qu'elle ne fût de nouveau exécutée.

Le ministre des finances faisait justement remarquer qu'elle constitue une pièce maîtresse dans l'œuvre de redressement. Il faut une contrepartie à l'augmentation des impôts et elle ne peut se trouver que dans des économies. Le seul moyen d'en réaliser consiste à réviser complètement notre écrasante machine administrative que le Front populaire a encore alourdi en créant 200.000 fonctionnaires nouveaux...

La commission de la hache a été sauvée à grand-peine et nous souhaitons qu'elle puisse librement fonctionner malgré les démagogues de la Chambre !... Charlatans éhontés dont la politique nous a conduits à deux degrés de la faillite et dont le public sait maintenant, par expérience, ce que vaut leur programme qui consiste à promettre en même temps d'augmenter les dépenses et de diminuer les impôts...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

En Corse

Profitez du voyage de M. Daladier pour réunir ici quelques anecdotes corse, en suppléant nos susceptibles compatriotes de la belle île de n'y trouver nulle malice méchante. Histoire de rire un peu, tout simplement !

En 1927 ou 28, entre deux sessions parlementaires. Victor Bérard et quelques amis, faisaient un petit périple dans la Méditerranée occidentale.

L'expédition aborda un jour dans un petit port de la côte corse. C'était dimanche. Quelle ne fut pas la surprise des voyageurs de voir accourir un individu qui leur tint ce langage :

— Je suis le maire de la commune. Venez vite voter !

— Ne sachant comment se tirer de cette situation, M. Victor Bérard protesta timidement :

— Nous sommes belges !

— Peu importe ! répondit le maire, imperturbable, vous parlez français, ça suffit !

Les Corses sont parfois plus normands que les propres habitants de la vallée d'Auge. Au début d'août, M. Campinchi circulait en auto à travers l'île merveilleuse. Un soir, un peu perdu, il interpella un berger :

— Est-ce que je suis encore loin de Bastia ?

Le berger retira sa pipe, avec courtoisie, et :

— Moins loin que vous ne croyez, répondit-il simplement.

Dans une grotte de la montagne corse, trois hommes sont tapis : le père et ses deux grands fils. Ils sont armés de pied en cap. Vendetta de famille. Le père dit à l'aîné :

— Tu es certain qu'il devait passer à midi ?

— Non, entre midi et deux heures.

— Bien. Vos fusils sont prêts ? Il ne peut tarder à venir.

— Trois heures... Quatre heures... Cinq... Six... Ils sont de plus en plus nerveux. Le père consulte sa montre. Et toujours personne sur la route. Alors, au comble de l'inquiétude :

— Pourquoi qu'il ne lui soit rien arrivé !...

— C'est une histoire que raconte Simon Sabiani, l'ancien député de Marseille :

— Une nuit, les agents ramassent cinq ou six types qui s'étaient battus, du côté de la Belle-de-Mai, et qui, même, avaient échangé quelques coups de revolver... Le matin, à son arrivée, le commissaire commence son interrogatoire :

— C'est celui-là, dit le premier des dé-

Informations

Le voyage de M. Daladier et la presse anglaise

On lit dans le « Daily Mirror » sous le titre « Triomphe en Tunisie » : « Le voyage de M. Daladier est un succès énorme et est l'occasion de manifestations d'enthousiasme populaire à l'adresse de la France. C'est aussi une réponse aux récentes fanfaronnades italiennes. »

« Cette preuve convaincante du loyalisme de la Corse et de la Tunisie vient au bon moment. Il n'y aura pas de marchandage des possessions françaises à Rome la semaine prochaine. Aucune demande de concessions en Afrique du Nord, aucune proposition tendant à « runcomiser » la Tunisie. »

Détente fiscale

Trois importants décrets de détente fiscale viennent d'être pris par le ministre des finances pour favoriser le commerce et l'industrie.

Ils font bénéficier d'avantages fiscaux certains revenus des capitaux mobiliers, les apports aux Sociétés et les règlements des commandes accordées à l'industrie nationale par l'étranger.

M. Jérôme Tharaud arrêté en Italie

On apprend que M. Jérôme Tharaud, qui se rendait en avion à Djibouti, a été arrêté à l'escadre de Gênes par les autorités italiennes qui, sans explications, l'ont fait reconduire par deux policiers jusqu'à la frontière française.

L'éminent académicien, dont tous les papiers, cependant, étaient en règle et portaient le visa de l'ambassadeur d'Italie à Paris, poursuivra son voyage par mer à bord de l'« Athos ».

Les revendications italiennes

Le « Messagero » revient sur l'occupation de la Syrie par la France, dans laquelle il voit la rupture de l'équilibre dans la Méditerranée au détriment de l'Italie.

« Par la constatation de cet état de faits, écrit-il, nous ne soutenons pas que l'Italie aspire à une participation au mandat syrien, mais que l'équilibre rompu devra être rétabli à notre profit. Il ne nous appartient pas de préciser où, comment et dans quelle mesure cela devra se faire (sic). Il s'agit, en somme, et les Français en prennent acte, de donner de la substance à l'article 9 du pacte de Londres qui lie toujours la France, bien que sa presse soutienne, non sans désinvolture, qu'après la dénonciation de l'accord Mussolini-Laval de 1935, la France n'est liée à l'Italie par aucun traité. »

L'entretien de MM. Beck et Hitler

Dans les milieux politiques allemands bien informés on déclare que la visite de M. Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne, au Führer est naturelle, étant donné les liens d'amitié qui existent entre la Pologne et l'Allemagne.

Cette visite, poursuit-on, n'a rien de surprenant ni de sensationnel, et on se tromperait en lui attribuant un caractère qu'elle n'a pas.

Naturellement, il faut admettre que l'entretien donnera l'occasion de renforcer les liens d'amitié entre la Pologne et l'Allemagne.

Au cabinet britannique

On se souvient de la « révolte » signalée vers le milieu de décembre parmi les « jeunes ministres » ne faisant pas partie du cabinet et menée par M. Robert Hudson, sous-secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Ces ministres accusaient apparemment M. Hore Belisha, ministre de la guerre, d'avoir insuffisamment stimulé les préparatifs de défense nationale qui lui étaient confiés.

On apprend maintenant que deux des cinq ministres mentionnés ont écrit au premier ministre afin de se désolidariser des critiques formulées par leurs collègues et des vœux qui leur étaient attribués par la presse. Deux autres sous-secrétaires d'Etat ont présenté leurs excuses au premier ministre. L'incident est donc clos en ce qui concerne ces quatre « jeunes ministres ».

Le bombardement des navires anglais en Espagne

Le Comité des armateurs anglais commerçants avec l'Espagne, auquel a été soumise la réponse du général Franco à la note britannique relative au paiement d'une indemnité aux propriétaires des vaisseaux marchands coulés ou avariés du fait des attaques aériennes nationalistes, entrera en rapport prochainement avec le Foreign Office afin de déterminer, d'accord avec les services compétents de ce ministère, la suite à donner à cette réponse.

Il est probable, d'autre part, qu'une protestation sera adressée aux autorités britanniques en désignant un Corse, qui a été tiré sur moi deux coups de feu...

Mais le Corse interrompt, furieux :

— Est-ce que tu as été touché, oui ou non ?

— Non.

— Alors, ce n'est pas moi...

tés de Burgos au sujet de l'attaque dont a été l'objet le vapeur anglais « Marionga » en haute mer de la part des forces nationalistes. Des consultations se poursuivent actuellement à ce sujet entre les divers ministères intéressés.

Dans le Luxembourg

Dans le Luxembourg il est affiché aux portes des usines et des mines une circulaire invitant les chômeurs étrangers à regagner leur pays d'origine, pour y trouver du pain et du travail.

Il est dit notamment, qu'à l'heure actuelle, le marché du travail luxembourgeois est surchargé et que de nombreux Luxembourgeois sont réduits au chômage, tandis que dans d'autres pays on manque de main-d'œuvre.

La défense de la Malaisie

Le commandant en chef des troupes anglaises en Malaisie a annoncé qu'une garnison allait être établie à Pénang, en vue de l'établissement d'un bataillon d'infanterie. La garnison comprendra plusieurs centaines de canonniers, de sapeurs et d'autres unités.

EN PEU DE MOTS...

— Un bataillon de tirailleurs sénégalais a été embarqué vendredi à destination de Djibouti.

— La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être remise à Mme Roch, habitant Varmonzey (Vosges). Mariés en 1907, M. et Mme Roch ont élevé 16 enfants, dont 14 sont encore vivants, 7 garçons et 7 filles.

— Le tribunal militaire de Nancy a condamné à mort, pour espionnage, le nommé François Grunbert, 26 ans, jardinier fleuriste, de nationalité française.

NOS ÉCHOS

L'outsider.

Dans quelques mois, M. Albert Lebrun quitte le Palais de l'Élysée. Les milieux politiques continuent à se préoccuper de lui trouver un successeur.

Une seule candidature est semi-officielle, celle de M. Edouard Herriot, président de la Chambre.

Qui opposera-t-on à M. Herriot ? M. Henri Roy, M. Henry Bérenger, M. Queuille ou M. Pietri ?

M. Jeanneney, avec ses 75 printemps, estime qu'il est trop âgé pour occuper une charge aussi élevée.

M. Fernand Bonisson n'a pas perdu tout espoir.

Mais un outsider se profile. Il s'agit d'un chef de Gouvernement qui a révélé, au cours des événements récents, des qualités réelles d'homme d'Etat.

Il n'avait pas songé lui-même à poser sa candidature. Mais ses amis l'engagent fortement à se présenter. Sa modestie, sans doute, se laissera fléchir...

Ce serait un bon Président de la République, d'autant plus qu'un brillant mariage assurerait à l'Élysée la présence féminine utile aux fastes de la III^e République...

Prédictions.

Un de nos confrères, il y a quelques années, alla trouver la fameuse prophétesse, Mme Fraya, la veille du premier janvier, pour lui demander ce qui se passerait au cours des douze mois, dont le cycle allait commencer.

Mme Fraya, avec l'autorité qui lui est propre, présagea de nombreux changements de ministères, la mort de hauts personnages, la canonisation d'une nouvelle sainte, l'incendie d'un ballon dirigeable, l'invention d'une machine pour lire les pensées dans la tête des gens.

Notre confrère notait tout cela sur son calepin avec une vive attention. Et tout à coup :

— Mme Fraya, dit-il, je vais faire, moi, une prophétie encore bien plus certaine.

— Laquelle ?

— Vous allez manger de la dinde rôtie à votre prochain repas.

— Comment le savez-vous ?

— Je l'ai deviné à l'odeur appétissante qui vient de votre cuisine.

Enfant gâté.

Jean-Pierre était un enfant très gâté ; il avait vite compris que montrer un caractère insupportable éloignerait de lui de trop fréquentes remontrances. Têtu, insupportable, on devait, pour lui plaire et éviter les pleurs et les cris, faire des choses extravagantes, telles que verser de l'encre dans l'aquarium des poissons rouges pour faire croire à ceux-ci que c'était la nuit.

Par une nuit opaque, Jean-Pierre se réveilla et cria qu'il voulait voir la lune.

Ses parents le conduisirent sur le balcon. Au bout d'un moment, la lune vint bien se montrer :

— Eh ! bien, lui dit son père, tu es content ?

— Non ! glapit Jean-Pierre.

— Pourquoi, lui dit la mère, tu vois la lune.

Et Jean-Pierre rugit :

— J'veux la voir de l'autre côté !

LA 3^e RÉPUBLIQUE DANS LE LOT

(Suite)

Mais, au lieu des pleins pouvoirs réclamés, Esménard du Mazet recevait deux jours après avis qu'il était « relevé de ses fonctions » et remplacé par Fabier de Flaujac. Bientôt après, d'ailleurs, il devait être appelé à la préfecture des Basses-Alpes où il ne devait pas faire un long séjour, car le 2 décembre il démissionnait sans doute pour éviter la révocation, ayant, paraît-il, cavalièrement répondu au Ministre à la suite de quelque observation « Brigadier, vous avez raison. »

A la nouvelle du désastre de Sedan, le Conseil municipal de Figeac se réunit d'urgence et adopta l'adresse suivante à transmettre au Corps Législatif : « La virilité d'une nation s'affirme dans les revers imprévus qui la frappent. La France a pu être défaite, mais elle ne peut rester vaincue : le patriotisme de ses enfants saura s'élever à la hauteur de ses dangers ; les fils et les petits-fils des héros volontaires de 1792 puiseront dans les exemples de leurs pères l'énergie nécessaire pour expulser l'étranger du sol français. Que le Corps Législatif prenne en main les destinées du pays, qu'il déclare la Patrie en danger, qu'il vote la levée en masse, que la nation tout entière soit armée et la France ne périra pas ! »

Le 4 septembre, à 10 heures du soir, on connut la proclamation de la République et la formation d'un gouvernement provisoire. L'assemblée municipale, restée en permanence, décida aussitôt la création de trois commissions prises parmi ses membres, et chargées de se rendre l'une à la Sous-Préfecture, l'autre à la Recette particulière, la troisième restant à la mairie, pour assurer l'ordre.

Le 6 septembre, la Municipalité, ayant à sa tête le docteur Guary, « maire depuis vingt ans et conseiller municipal depuis trente-six ans », démissionna, « estimant qu'à un gouvernement nouveau il faut des hommes nouveaux » ; le 9, le Conseil municipal vota une « adresse au gouvernement républicain », pouvant se résumer dans la devise de 1793 : « Vivre libres ou mourir ! »

A St-Céré, à Gramat, à Gourdon, le changement de régime ne donna lieu à aucun incident notable ; nous connaissons une seule manifestation faite alors en faveur de l'Empire ; elle eut lieu à Salviac où le juge de paix déchira l'affiche annonçant la proclamation de la République, la remplaça par une autre, signée de lui, et portant : « Vive l'Empereur ! A bas les traités à la Patrie ! » et à la tête d'un attroupement, parcourut les rues de la petite ville au cri de : « A bas la République ! »

En général, les populations rurales accueillirent le nouveau régime sans enthousiasme, mais sans colère, considérant la chute de l'Empereur comme une sanction contre les hommes qui n'avaient pas su éviter les désastres militaires.

III. Gouvernement de la Défense nationale

Le 4 septembre, la France se trouvait dans une situation désespérée : sa dernière armée enfermée dans Metz, le Trésor vide, les arsenaux dévastés, tandis que les armées allemandes s'avançaient à marches forcées sur Paris. Reniant leur pacifisme de la veille, la plupart des républicains espèrent renouveler les miracles de 1793 ; le Gouvernement prit le titre de Gouvernement de la Défense nationale ; Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, déclara que la France ne céderait « ni un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses », tandis que Gambetta préconisait la levée en masse et la guerre à outrance. Malheu-

reusement, on avait affaire à des armées autrement organisées et autrement commandées que celles de la première coalition. Dès le 19 septembre, Paris était investi ; le Gouvernement qui n'avait pas voulu quitter la capitale envoya une Délégation à Tours, délégation que Gambetta, parti de Paris en ballon, devait aller rejoindre le 9 octobre. De ce jour, Gambetta exerça une véritable dictature en province, s'occupant à la fois de l'Administration et de la guerre. Secondé par l'ingénieur des mines, Charles de Freycinet, il leva, équipa et arma tant bien que mal plus de 600 mille hommes dans l'espace de quatre mois.

Administration départementale. — A la Préfecture du Lot, Esménard avait été remplacé par un Cadurcien, Fabien de Flaujac. Le 11 septembre au soir, Lucien Boudousquie, autre Cadurcien, qui venait d'être nommé secrétaire général, écrivait au Ministre de l'Intérieur : « M. F. de Flaujac a accepté les fonctions que vous lui avez confiées. Cette nouvelle a produit sur la population un effet excellent. La population a conduit M. de Flaujac à la Préfecture au milieu d'acclamations chaleureuses. »

D'origine libéraliste, mais sincèrement libéral, F. de Flaujac voulut « faire aimer la République et la rendre acceptable, même à ses ennemis ». Prenant à la lettre la Circulaire de Gambetta : « Notre République n'est pas un gouvernement qui comporte des dissensions politiques, de vaines querelles... », il refusa de pratiquer les épurations réclamées par « une minorité tapageuse et avide » dont un des porte-parole écrivait dans l'« Emancipation de Toulouse » : « M. de Flaujac a toujours été le porte-drapeau de la monarchie dite libérale, mélange de beaucoup de cléricalisme et d'un peu d'orléanisme. Toutes les municipalités ont été maintenues et encouragées, tous les fonctionnaires sont à leur poste, épiaient toutes les occasions favorables de calomnier le Gouvernement de la Défense nationale, la République et les Républicains. »

Découragé par les obstacles apportés à son administration, M. de Flaujac demanda à être relevé de ses fonctions ; il quitta la Préfecture le 6 novembre en déclarant : « Je n'ai sans doute pas fait tout ce qu'il était possible de faire, mais j'emporte la satisfaction de n'avoir commis ni une injustice ni un abus de pouvoir. »

Son successeur fut Eloi Béral, fils de l'ancien Procureur de la République de 1848, proscrit en 1852 et gendre de Léopold Delord, autre proscrit. Actif et énergique, Béral suivit l'impulsion donnée par Gambetta en vue de la Défense nationale, mais, résolu à brigner le mandat de Représentant à l'Assemblée nationale, plusieurs des mesures prises sous son administration purent être considérées comme devant surtout favoriser sa candidature ou celle de son beau-père, déjà candidat en 1869. Les commissions municipales qui avaient remplacé les municipalités démissionnaires et qui jusque là avaient été constituées des six premiers élus du Conseil municipal furent remplacées dans nombre de communes notamment à Lauzès, Albas, Martel, Castel-franc, Alviçnac... parce que, au dire de l'« Indépendant », elles constituaient « une entrave au développement des idées républicaines » et peut-être aussi pour donner satisfaction aux nombreux candidats à des fonctions d'autant plus recherchées qu'elles étaient alors une cause d'exemption du service militaire et qui constituèrent « des places de sûreté » pour beaucoup de jeunes républicains.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page.

— Qu'est-ce que tu fais, Manette ? lui dit sa tante.

Et Manette, tout en écrivant hâtivement :

— Voilà... je n'ai pas tout à fait fini ce livre, alors je me dépêche de copier la fin pour pouvoir la lire à la maison !

Maman et Manette reviennent chez elles après avoir passé les vacances chez grand-mère.

Manette est une lectrice passionnée, fervente, acharnée et au moment du départ on la voit qui écrit vite... vite... vite !...

LE LISIUR.

Chronique du Lot

LA 3^e RÉPUBLIQUE DANS LE LOT

(Suite de l'article de 1^{re} page)

L'instituteur Gimel, de Bétaille, « l'intrépide champion de la Démocratie », révoqué en 1852, en raison de quelques articles de journaux, fut nommé juge de paix à Vayrac, tandis que le vérificateur des poids et mesures de Figeac, Régoula, était révoqué, malgré ses « vingt-deux ans de services » et remplacé par le Secrétaire de mairie de la ville « dispensé de tout examen préalable » pour le récompenser sans doute de l'aide apportée naguère au comité anti-plébiscitaire.

Le 1^{er} février 1871 — huit jours avant les élections, — Béral télégraphiait à Gambetta : « Il serait urgent de révoquer immédiatement juges de paix que j'ai signalés et de nommer candidats proposés par moi, ceci en vue des élections. » Nous ne savons si la mesure proposée fut prise, mais devant l'insuccès de sa candidature, Béral dut donner sa démission au lendemain du 8 février.

Mesures militaires. — Toutes les troupes régulières avaient été prises ou étaient cernées dans Metz ; restait la Garde nationale mobile, créée par la loi militaire de 1868, mais non encore organisée. Cette armée devait comprendre tous les jeunes gens dispensés du service actif en raison de leur numéro de tirage au sort, de leur situation de famille (fils de veuve, de né d'orphelins...) ou comme ayant fourni un remplaçant.

(à suivre) L. SAINT-MARTY.

Magistrature

Par décret, bénéficient de la première majoration de traitement de 2.000 francs, les magistrats des cours d'appel dont les noms suivent :

M. Calméjane-Course, juge de 2^e classe à Gourdon, à partir du 3 octobre 1938.

M. Longpuech, juge de paix, à Figeac, à partir du 17 mars 1937.

CAUSERIE A TOULOUSE-PYRÉNÉES
Lundi prochain, 9 janvier, de 16 h. et demie à 17 h. notre collaborateur Ernest Lafon fera, au poste de Toulouse-Pyrénées une causerie sur le sujet suivant : « Janvier rustique ».

Dans cette causerie, après une évocation des éternes rustiques telles qu'on les donnait jadis avec plus de cœur que de luxe, le conférencier rappellera les anciens us des fêtes des Rois, de la St-Antoine, des foires grasses, du tirage au sort primé et enfin la kyrielle des dictons populaires de météorologie paysanne.

Enfin, il n'oubliera pas de célébrer la cordialité du facteur rural qui, en ce début d'année, surchargé de besogne, apporte tant d'étranges et en reçoit à son tour en nous offrant ce calendrier plein d'espérances tandis que l'ancien emporte vers l'oubli des souvenirs de joyeuses fêtes et aussi la mélancolie des épreuves et des deuils.

POUR LE TOURISME

Nous croyons savoir que la Fédération touristique : « Moyenne Vallée du Lot et Basse-Vallée » a décidé de faire réparer le chemin conduisant au confluent des rivières du Lot et du Célé, sur le territoire de la commune de Bouziès-Haut, en face les magnifiques à-pics de Ganil.

Ces réparations seront, certainement, très appréciées par les nombreux touristes qui, chaque année, viennent dans notre région.

On ne peut que féliciter et remercier la Fédération de cette excellente décision.

EDEN

SAMEDI et DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Le film le plus comique et le plus spirituel de Sacha Guitry

Désiré

AVEC

Sacha GUITRY, Jacqueline DELUBAC
Pauline CARTON, Saturnin FABRE
ARLETTY et Jacques BAUMER

EN COMPLEMENT :

Le plus beau film de cirque

Manège

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 7
DIMANCHE 8 JANVIER
(en soirée à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
ANNABELLA, Jean RENOIR
DANS

La Citadelle du Silence

un film de Marcel L'HERBIER

« La Citadelle du Silence » est une magnifique tragédie où Annabella, Renoir et Bernard Lancret se trouvent aux prises avec les plus grands sentiments qui puissent mouvoir les humains.

« La Citadelle du Silence » est un grand film.

EN COMPLEMENT :

Deux grands gosses

(Comédie)

AUX BOULANGERS ECHANGISTES ET AUX MEUNIERES A FAÇON

La taxe de 56 fr. 40, qui frappait les blés de rémunération est réduite de 27 francs à la suite des interventions à la tribune de la Chambre et du Sénat de nos dévoués représentants : MM. René Besse et Garrigou, qui ont enlevé le morceau. Cette nouvelle agréable vient de m'être communiquée par télégraphe et je suis heureux d'en faire part à la presse départementale comme suite au communiqué publié mercredi matin. Au cours d'un long séjour que je viens de faire dans la capitale, j'ai pu me rendre compte des nombreuses difficultés que nos parlementaires avaient à vaincre au sujet de cette taxe.

Le 1^{er} février 1939, à la Chambre et au Sénat, ont servi la juste cause des meuniers à façon et des boulangers échangeistes. Au nom des intéressés, je leur adresse mes meilleurs remerciements.

R. CAVIA,
Président de la Fédération des meuniers à façon de France.

Bureau de recrutement

Dans le tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef des adjudants affectés aux bureaux de recrutement ou aux sections spéciales de recrutement indigène, nous relevons les noms de MM. Faure et Darrieu-tort, adjudants au bureau de Cahors.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :
« Ski-Club Cadurcien ». But : rassembler et encourager les adeptes des sports de neige, pratiquer l'éducation physique. Siège social : Café Tivoli, Cahors.

Convention collective du travail

L'« Officiel » publie des avenants à la convention collective nationale de travail de l'industrie routière pour 24 départements, parmi lesquels est compris le Lot.

Station hydrominérale

Dans la liste des stations hydrominérales établie à la date du 1^{er} janvier 1939, est comprise la station de Miers-Alvignac (Lot).

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffeur, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux, enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfrisable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indéfrisables 4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 30-12-1938 au 5-1-1939

2 h. 8 minutes de vol dont 55 minutes de double commande sur Henriot par MM. Conti et Valat avec M. Barthélémy.

Ont volé seuls : MM. Barthélémy et de Nazaris.

Voyage : Agen-Cahors, sur le docteur de Nazaris, sur Auto-Plan.

Les cours d'aérodynamique reprendront le dimanche 15 janvier à 10 h. à la salle des cours.

C'est par erreur qu'on a annoncé l'Assemblée générale le 21 janvier ; c'est le 22 janvier qu'elle aura lieu au siège social, Chambre de Commerce, à 10 heures du matin.

Nous enregistrons avec joie un nouveau succès à l'actif de notre Section d'Aviation Populaire. M. Dupré Roger, de Payrac, a été reçu au concours d'admission de l'Ecole d'Istres. Toutes nos félicitations au lauréat.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 janvier 1939
Naissances

Cammas Madeleine, rue Wilson.
Cambou Jeanine, rue Wilson.
Fau Marie-Thérèse, quai Champollion, 6.
Lafon Roger, rue Wilson.

Publication de mariage

Verdier René, serrurier, et Poujade Elise, dactylo à Cahors.

Marriage

Ferrer Joseph, sous-lieutenant au 16^e R.T.S., et Rescoussé Geneviève, s. p.

Décès

Lugan Maria, Veuve Lévêque, s. p., 67 ans, rue Wilson.
Fourès Armandine, épouse Beulaquet, s. p., 48 ans, rue Wilson.
Bénédicty Antonin, ancien négociant, 62 ans, rue J.-F.-Caviolle, 6.
Vialoz Urban, cultivateur, 64 ans, place des Consuls.
Constans Marie, épouse Rouquié, s. p., 69 ans, Larroque-des-Arcs.

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré, le dimanche 8 janvier, par M. le

Docteur ALAZARD

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré, le dimanche 8 janvier et le lundi 9 janvier, par la

Pharmacie HEILLES

SYNDICAT AGRICOLE DE MARTEL

Dimanche dernier, 1^{er} janvier, s'est tenue, à la mairie de Martel, la réunion constitutive du nouveau Syndicat d'action et de défense paysanne.

Les délégués de la commune de Martel, au nombre d'une cinquantaine environ, étaient convoqués à l'effet d'approuver les statuts du groupe, de nommer leur bureau et de demander leur affiliation à l'Union nationale des Syndicats agricoles de France.

La séance s'ouvre vers 10 heures 30.

M. Lavayssière, directeur honoraire d'école supérieure, suppléant de M. le Juge de paix du canton de Martel, qui avait été sollicité de prêter son concours bénévole à l'organisation de la réunion, excuse tout d'abord M. le premier président Ramet, maire de Martel, qui regrette de n'avoir pu donner lui-même aux agriculteurs martelais l'assurance de sa sollicitude active pour leurs intérêts. Il leur transmet, en ce jour de l'an, ses meilleurs vœux de prospérité.

M. Lavayssière rappelle ensuite, en quelques mots, que cette sollicitude de M. le premier président Ramet, pour l'agriculture, n'est pas purement verbale, mais qu'elle se traduit par des actes et qu'une initiative toute récente de sa part permettra aux planteurs de lavande de trouver à Martel, dès la saison prochaine, un atelier de distillation de leur récolte et sans doute, un office d'achat de l'essence pour ceux qui ne voudront pas se charger eux-mêmes de la vente.

On passe ensuite à l'ordre du jour. M. Castagné Gédéon excuse M. Canait, délégué de la Fédération départementale, qui, par lettre, lui fait connaître que, retenu dans le Figeacois, il ne peut se rendre à Martel.

Lecture est donnée des statuts de l'association qui se réfèrent aux lois sur les syndicats agricoles, mais dont le but essentiel est la défense paysanne. Ils sont approuvés article par article.

Conformément aux statuts, il est ensuite procédé à l'élection d'un bureau.

Président, M. Dellac Baptiste, cultivateur à Martel ;

Vice-présidents : M. Leymarie Anthony, à Martel ; M. Force Emile, à Gluges ;

Treasorier-secrétaire : M. Castagné Gédéon, aux Landes ;

Administrateurs : MM. Rougié Adolphe, à Martel ; Laval Léopold, à Loupchat ; Jardel Marius, à Gluges ; Charazac Léon, à Martel.

M. le Maire de Martel est proclamé président d'honneur.

Il reste à décider de l'affiliation à l'Union nationale des syndicats agricoles. Cette affiliation est évidemment approuvée à l'unanimité, puisqu'elle est à la base même de la création de ce nouveau syndicat. Les adhérents estiment en effet que la défense paysanne ne peut être efficacement assurée par des groupements locaux ou même départementaux. Ces derniers, en effet, peuvent peut-être leur assurer quelques avantages sur ce plan restreint, mais ce n'est que par une vaste association nationale groupant tous les paysans, propriétaires, métayers, fermiers et ouvriers agricoles, sans distinction d'opinions, qu'ils auront la puissance et la force nécessaires pour se faire entendre du Parlement et des pouvoirs publics.

M. Lavayssière tient à souligner que le Syndicat agricole de la région martelaise, qui groupe un millier de membres du canton de Martel et de quelques communes des cantons voisins, ne peut que se consacrer à peu près exclusivement à son rôle de pourvoyeurs de denrées et marchandises nécessaires à l'agriculture, rôle assez lourd et assez absorbant en raison d'un chiffre d'affaires toujours plus élevé et qu'il y a tout avantage pour les agriculteurs à adhérer en dehors de ce groupement d'achat en commun à un organisme spécialisé dans la défense paysanne et dans une propagande active en faveur de l'agriculture nationale. Ces organisations se complètent et si chacune accomplit bien son rôle il y a lieu d'espérer des jours meilleurs pour les agriculteurs de France.

LES TRANSPORTS FLUVIAUX

Notre éminent compatriote, M. François Bernardin — docteur en droit, examinateur à la Faculté de Paris — vient de publier une très remarquable étude sur les décrets touchant la navigation fluviale et maritime.

Ces décrets d'une grande importance ont pour objet la coordination des transports et relèvent à ce titre du Ministère des travaux publics.

M. de Monzie s'y était donc particulièrement intéressé et c'est pourquoi, en fin de son beau travail, M. François Bernardin rend un hommage chaleureux au ministre qui, écrit-il, « a tenu à attacher son nom à une réforme dont on ne saurait nier la haute portée sociale ni l'intérêt « pratique ».

MARCELLE FRANCE

48, rue de la Clef, PARIS (V^e)
envoi à ses amis Lotois
ses meilleurs vœux

Malgré les hausses répétées, elle continue, comme par le passé, ses consultations à 20 francs.

CAHORS

RÈGLEMENTS A APPLIQUER

Un lecteur nous écrit : « Oui, il est, hélas ! trop exact que, depuis longtemps, l'éclairage, en ville, est bien défectueux, ce qui occasionne, dans certaines rues, de légers mais regrettables accidents : heurt contre des pavés disjoints ou contre un dépôt de décombrés.

« Mais il faut également signaler les heurts trop nombreux qui se produisent entre piétons et vélos. Sans doute, ces heurts n'ont pas de conséquences trop graves.

« Toutefois, il est bien désagréable, pour un piéton qui rentre à son domicile, la nuit venue, d'être buté par un cycliste qui, par économie, sans doute, oublie d'éclairer la lanterne de son vélo, et qui, en raison du mauvais éclairage de la rue, n'a pas vu le piéton. Mais, hélas ! De plus en plus, le nombre de ces cyclistes augmente. »

« Eh ! oui ! Notre correspondant a raison : ses constatations sont exactes, et elles sont faites, chaque soir, par tous les piétons.

« Il existe, cependant, ajoute notre correspondant, des règlements relatifs à l'éclairage de tous véhicules : alors ? »

« Eh ! oui ! Alors ??? Il faudrait les appliquer ! Mais... »

L. B.

Cercle musical de la Région du Sud-Ouest

Au cours de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 5 courant, les membres de la Société ont élu leur Bureau pour l'année 1939, comme suit :

Président d'honneur, M. de Monzie ;
Président, M. Lasfargues ; Vice-Président, M. Laborie ; Secrétaire, M. Talou M. ; Secrétaire-adjoint, M. Marcenac ; Trésorier, M. Pouchet ; Vérificateur des comptes, M. Talou F. ; Membres du Bureau, MM. Dutrieux, Canac, Cesse.

Les membres sont informés qu'une répétition générale aura lieu le mardi 10 courant, à 20 h. 45, à la salle ordinaire (hommes et dames). Présence indispensable.

Réunion du Bureau le même jour en vue de l'organisation d'un bal.

Au cours de l'Assemblée générale M. et Mme Bourjade, premiers prix du Conservatoire de Toulouse, ont été nommés directeurs techniques.

M. Canac a été nommé sous-directeur. Les cartes de membres honoraires ont été distribuées dans le courant du mois, et nous comptons sur le bon accueil du public cadurcien.

Il puisait dans le comptoir !

Un garagiste de notre ville constatait à plusieurs reprises que des sommes d'argent disparaissaient de son comptoir. Ces jours derniers, un nouveau vol d'une somme de 1.000 francs et d'un bon de la Défense nationale ayant été commis, le garagiste, qui avait des soupçons sur son ouvrier, un jeune homme de 15 ans, le conduisit au Commissariat de police.

Interrogé, le jeune ouvrier fit des aveux : c'était lui qui puisait dans le comptoir.

Le jeune homme remboursera les sommes qu'il a volées et l'affaire sera ainsi arrangée.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré dans le hall du cinéma de l'Eden. Grâce aux secours immédiats, le feu a été rapidement éteint.

Vol de laine

Poursuivant son enquête au sujet du vol de laine commis chez M. Destal, restaurateur, rue Clémenceau, la police interrogea le nommé Rigal, sans domicile fixe, qui avoua être l'auteur du vol.

Il déclara avoir vendu la laine à un chiffonnier de la ville. Conduit au Parquet, après interrogatoire, Rigal a été écroué à la prison.

A. MANDON -- Cahors

Agence exclusive
DUCRETET-THOMSON

L'ESCROQUERIE AU REVEILLON

Le Parquet de Cahors a procédé ces jours derniers à une perquisition dans l'immeuble de la rue Lastié, occupé par le nommé Montaville, qui est inculpé d'escroquerie.

Ainsi que nous l'avons indiqué, Montaville avait fait publier des annonces dans lesquelles il offrait aux clients éventuels, moyennant l'envoi d'une somme de 150 francs, un coqueux réveillon de Noël.

Nombreux sont les... clients qui ont adressé les 150 francs à l'agence Montaville de la rue Lastié.

Mais tous, ou presque tous, n'ont rien reçu. Aussi bien, les plaintes affluent au Parquet : mais le locataire de l'immeuble de la rue Lastié a quitté Cahors, sans avoir retiré le volumineux courrier à son adresse, qui est toujours en dépôt à la poste. Où est-il ? On le recherche !

Suite de perquisition

A la suite d'une plainte au sujet d'un vol de linge, la police se rendit chez le nommé Fernand Cabridens, demeurant rue des Capucins, et procéda à une perquisition. Le linge ne fut pas découvert.

Toutefois, poursuivant leurs recherches, les agents de police ont trouvé dans l'appartement une douzaine de serviettes de toilette et un couvre-lit.

Cabridens, interrogé, déclara qu'il avait trouvé ces serviettes et ce couvre-lit, et qu'il les avait gardés, mais qu'il avait oublié de faire la déclaration de sa trouvaille à la police.

L'affaire a été transmise au Parquet. L'enquête continue.

Accident du travail

M. Henri Hicoloso, mécanicien à la succursale Citroën, s'est blessé, au cours de son travail, à la main gauche, 15 jours d'incapacité de travail.

Audience des flagrants délits

A l'audience des flagrants délits qui s'est tenue jeudi, a comparu le nommé Rigal, mis en état d'arrestation pour vol de laine au préjudice de M. Destal.

Rigal a été condamné à 6 jours de prison avec sursis.

Le tribunal a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Ravillon André, pour vagabondage.

Vagabond

La gendarmerie a procédé, jeudi matin, à l'arrestation du nommé André Ravillon, 45 ans, sans domicile fixe, pour défaut de carnet anthropométrique. Ravillon a été écroué à la prison de Cahors.

Contravention

Pour défaut de visa de leur carte d'identité, contravention a été dressée contre les nommés Ferreira Dias et Villela Antonio, manœuvres, sujets portugais, domiciliés à Goujounac (Lot).

Les Sports

Le Rugby à Cahors

Demain, 8 janvier, aura lieu au Stade Lucien-Desprats, le match-roi de la saison : en effet, c'est la brillante équipe de Montrejeau qui sera l'hôte de l'équipe I du Stade Cadurcien, en un match de championnat des Pyrénées (2^e série).

Au dernier tour de championnat, Montrejeau, sur son terrain, battit la belle équipe de Moissac, par 9 à 3, ce qui, on l'avouera en dit long sur les possibilités de cette équipe, et si l'on s'en rapportait au dernier match de championnat où Moissac battit Cahors, par 27 à 0, on ne peut de nos stadistes devant Montrejeau.

Mais, depuis, le Stade, bénéficiant de nouvelles recrues de marque, a sérieusement renforcé son équipe et dernièrement, contre Brive, l'on put s'apercevoir des possibilités actuelles du Stade. En effet, les hommes qui composent l'équipe sont en général très adroits et très vite et tous sont très en souffle et capables de tenir n'importe quel train, ce qui est primordial en rugby.

Nous croyons savoir que le Comité de rugby, tenant peut-être un peu compte des suggestions de fidèles supporters, gardera pour dimanche la même équipe qui fit une si belle partie contre Brive ; néanmoins le poste d'arrière serait confié à un certain X, qui serait d'un gros appoint pour l'équipe.

Que les avants jouent comme ils le firent contre Brive : de l'air, toujours de l'air à la balle, courir, courir sans arrêt afin de fatiguer un adversaire bien plus lourd, mais surtout ne pas accepter la bagarre en avant et si nos arrières ont assez d'occasions ils sont capables de battre la défense la plus farouche, et franchir, victorieusement la ligne de but adverse.

L'année dernière, Cahors fit match nul avec Montrejeau ; espérons que cette fois-ci — afin de bien commencer l'année 1939 — l'équipe du Stade sorte vainqueur de ce grand match. Joueurs, vous le pouvez ! le groupe des vieux supporters vous fait confiance. — *Le vif sportif.*

STADE CADURCIEN

Stade Cadurcien (II) bat Union Sportive d'Albas, par 11 buts à 1.

Le groupement des jeunes stadistes recevait la sympathique équipe d'Albas.

La partie vit la nette supériorité du Stade dans tous les compartiments du jeu. Le groupement des « bleu et blanc » est en excellente condition et dimanche l'ensemble a rendu énormément.

La belle tenue des deux équipes qui jouèrent à vive allure démontra toute la maîtrise des cadurciens, qui sont en gros progrès, et pas loin de leur meilleure forme.

Les matches figurant au calendrier en cours doivent leur permettre de faire une brillante saison dans l'ensemble.

Le Stade Cadurcien rappelle à cet effet, que le 22 janvier, l'Union Sportive de Cahors rencontrera au Stade Lucien-Desprats, les équipes respectives du Stade Cadurcien.

Les équipiers seconds attribuent à leur rencontre avec les fameux juniors garonnais, un vif intérêt. Ils auront l'occasion de montrer en l'occurrence leurs brillantes qualités.

Quant au match des équipes premières, il fera l'objet d'un prochain entretien.

Arrondissement de Cahors

Catus

Football. — En championnat du Lot, Catus bat la Fraternelle des Junies par 4 buts à 0. Excellente partie des hommes de M. Lafon. La ligne d'avants se montra incisive et rapide. Le score en témoigne. Les demis abattirent un travail formidable et le pivot se montra dans une forme éblouissante, ce qui en fait d'autant plus regrettable les absences trop fréquentes. Les arrières n'eurent pas un très grand travail, mais se sortirent courageusement de toutes les situations embarrassantes. Le jeune goal est à féliciter : il eut de brillantes interventions qui montrèrent sa classe évidente.

Quant aux visiteurs ils jouèrent avec moins d'ardeur que sur leur terrain le 4 décembre. Ils n'en restent pas moins redoutables pour les matches à venir.

Dimanche, l'U.S.C. se rendra à Caillac. Départ 1 h. précise, place de la Halle.

Albas

Naissance. — Nous apprenons la naissance, à Bordeaux, d'un fils prénommé Joseph, chez les jeunes époux, Mme et M. André de Monpezat, propriétaires au domaine du Cayrou. Nos chaleureuses félicitations.

Douelle

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon, qui a été prénommé Jean-Pierre, au

foyer de notre excellent compatriote, M. Jean Fourasté, inspecteur d'assurance, au Ministère du Travail.

Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Montcuq

Blé et pain. — Dimanche 8 janvier 1939, à 1 h. 30 de l'après-midi, M. Cazes, propriétaire-agriculteur à La Bigue-Fargues, fera une conférence agricole à la mairie de Montcuq et traitera les sujets suivants : « Echanges blé-pain, ventes par la Coopérative, situation générale du marché du blé. »

Etant donné, la compétence et le dévouement de M. Cazes, de nombreux agriculteurs assisteront à cette conférence, si intéressante pour la défense de leurs intérêts.

Puy-l'Evêque

Notre foire. — Voici les cours : Les gros atteleages valaient de 7.000 à 8.000 fr. ; il y avait des atteleages moyens à 6.000 fr. ; les jeunes boucs, 3.000 à 3.200 fr., le tout la paire.

Pour la boucherie : boufs, 160 à 220 fr. les 50 kilos ; veaux, 8 à 9 fr. ; moutons gras, 5 fr. 50 ; agneaux, 6 à 7 fr., le tout le kilo, poids vif.

Oies et canards, de 7 fr. 50 à 8,25 ; foies gras, canards et oies, de 20 à 28 fr. le demi-kilo ; quelques truffes vendues 40 fr. le demi-kilo. Au marché à la

Elle se sent aussi jeune à 56 ans qu'à 40!

fait son ménage, se lève bien reposée « C'est merveilleux », dit-elle.

Une femme qui, à 56 ans, se sent aussi alerte, aussi « jeune » que lorsqu'elle en avait quarante, vous donne aujourd'hui sa recette de santé. « Je prends des Sels Kruschen — écrit-elle — et je m'en trouve bien. Je me lève le matin sans aucune fatigue. Je fais vaillamment mon ménage. Depuis que je fais usage de ces sels, je n'ai plus aucune raideur dans les membres, mon sang circule mieux et je n'ai plus la face congestionnée ». — Mme L. P., Nîmes.

Les Sels Kruschen assurent l'activité régulière du foie, des reins, de l'intestin. Ils chassent de l'organisme les déchets, les scories qui l'engrassent. Ils rendent le sang pur et fort, ce qui se traduit tout naturellement par une plus grande énergie et par une meilleure santé. Sels Kruschen, toutes pharmacies : flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 francs.

cois se rend à Bretenoux afin d'y rencontrer, en partie amicale, la Jeunesse sportive bretenouviennaise. Pour qui connaît la classe de l'équipe du Haut-Quercy, la tâche du Racing ne sera pas facile.

Victoire du Stade aurillacois. — C'est par une après-midi printanière que nous avons été invités à assister à Londen à l'exhibition du Stade Aurillacois. Nos visiteurs, privés des services de plusieurs joueurs, n'ont pas produit sur le public l'impression que l'on attendait d'eux. Ils n'ont jamais pu s'imposer comme l'avait fait quinze jours auparavant le Stade Ruthénois et si l'on tient compte que Figéac jouait avec 4 remplaçants on établira une parallèle favorable aux Aveyronnais.

En avant, le pack cantalien fit jeu égal avec la ligne figéacoise qui s'assura la balle au moins à égalité surtout en touches longues. Hélas ! les lignes arrières des locaux démenbrés par l'absence de 3 titulaires ne purent jamais tenter leur chance.

A Aurillac, l'excès de personnalité de quelques joueurs limita leur score et la victoire des « excellents » ne se chiffrera finalement que par 3 essais et 1 drop.

A Figéac, on joua avec plus de cran et de volonté que d'habitude. Dans l'ensemble le match fut disputé avec ardeur mais il resta toujours très amical. Il fut arbitré comme de coutume par M. Maruéjols.

Du sport le matin. — A la demande du C.C.A. capdenacois, la Commission du Groupe sportif figéacois a accepté de jouer à Londen aujourd'hui, à 10 heures du matin.

Ce match amical gardera toutefois toute son importance car ce sont deux équipes complètes qui évolueront sur la pelouse figéacoise.

Les sportifs locaux pourront donc employer leur matinée en se rendant à Londen où pendant 80 minutes Capdenacois et Figéacois joueront amicalement sous la direction du referee Maruéjols.

Jeune mais très ardente, la vaillante équipe de nos voisins et amis capdenacois défendra cette saison le Comité d'Avenger dans la compétition de deuxième série. Les Figéacois se préparent pour leur match du 22 janvier, les blessés reprendront leur place et c'est un quinze complet qui se présentera en face des cheminots capdenacois.

Naissances — Anne-Marie Larguile, rue de la Briqueterie ; Marinette Rey, rue Fripiniqué ; Geneviève Bancale, à la Maternité ; René Marmet, rue Emile-Zola ; Jean Mounié, place St-Sauveur.

Mariages — Marie-Marius Samard et Marie-Louise Anselme ; Georges Becquet et Marguerite Guyon ; Egisto Moca et Julia Bréau ; Marcel Tour et Marie-Antoinette Croupette.

Décès — Hélène Bessières, 87 ans, rue de Colomb ; André Boule, 9 mois, avenue Clemenceau ; Marie Bar, 6 ans, faubourg d'Aujou ; Firmin Beauguet, 8 ans, à Ambianne ; Jean-Baptiste Despoux, 90 ans, rue Emile-Zola ; Ernest Conte, 54 ans, rue de Colomb ; Jeanne Dubernard, 84 ans, faubourg d'Aujou ; Jean Pagès, 37 ans, rue Orthalbadial ; Pierre Laroumiquière, 57 ans, avenue Gambetta ; Marie Scholastique-Ricard, 70 ans, faubourg d'Aujou ; Louis Laborie, 35 ans, faubourg d'Aujou ; Georges Joandidi, 3 mois, rue de Fondarie ; Henriette Lacombe, 76 ans, à la Sainte-Famille ; Martin Bergon, 59 ans, faubourg d'Aujou ; Marguerite Traversac, 70 ans, rue Anatole-France ; Aihnaïs Taillade, 78 ans, boulevard Teulière ; Jean Lafage, 7 ans, Roussille ; Louis Mouly, 75 ans, rue Gambetta ; René Longuet, 40 ans, faubourg d'Aujou ; Pauline Lavastrou, 85 ans, place des Carmes ; Jeanne Delclaus, 89 ans, rue de Colomb ; Rose Fel, 60 ans, à Lardun-Gare ; Léopold Cayrel, 64 ans, faubourg d'Aujou ; Emile Amadiou, 69 ans, faubourg d'Aujou.

Spectacles — Aujourd'hui, en matinée et soirée : Au Family-Ciné : « Gueule d'Amour », avec Jean Gabin. « Quand les femmes se taisent ». Actualités mondiales. Au Théâtre municipal : « L'Escadron blanc ». « Une aventure en Espagne ». Actualités Paramount.

Lissac-et-Mouret — En 1938, il a été enregistré : 3 naissances, 4 mariages et 10 décès.

Démographie. — Au cours de l'année 1938, il a été inscrit sur les registres de l'état civil de la commune de Gourdon : 48 naissances, 18 mariages,

2 transcriptions de divorce ; 77 décès dont 13 étrangers à la commune, 44 décès à l'hôpital ; 4 transcriptions de décès, 1 mort-né.

Gramat — Notre foire du 31 décembre a été particulièrement importante. Voici les cours pratiqués : Gros bœufs, 7.000 à 7.500 fr. ; attelages moyens, 6.000 à 6.500 fr. ; vaches de travail, 6.500 à 7.000 fr. ; génisses suitées, 5.000 à 5.500 fr. ; taurillons, 4.500 à 5.000 fr. ; le tout la paire ; vaches laitières, 2.800 à 3.000 fr. l'une ; bœufs gras, 180 à 200 fr. ; vaches grasses, 150 à 200 fr. ; le tout les 50 kilos ; veaux de lait, 7 à 9 fr. ; moutons gras, 5 fr. à 5,50 ; agneaux, 6 à 7 fr., le tout le kilo poids vif.

Porcelets, 300 à 350 fr., suivant grosseur et qualité. Foies gras d'oies, 30 fr. ; de canards, 22 fr. ; truffes, 40 fr., le tout le demi-kilo. Au marché : œufs, 8 fr. la douzaine ; poulets, 6 fr. à 6,50 ; poules, 5 fr. à 5,50 ; lapins domestiques, 3 fr. ; dindons, 5 fr. 50 ; canards, 5 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons gras, 12 fr. ; ordinaires, 7 fr. ; pintades, 35 à 40 fr., le tout la paire.

Prochaine foire le 20 janvier.

Dégagnac — Au cours de battues organisées par la société de chasse « La Diane Dégagnacoise », la société de chasse de Léobard et des chasseurs de Costeraste, six sangliers ont été tués, le même jour, dans les Causses de Lantis. Un septième, poursuivi par le chien spécial de « La Diane Dégagnacoise », a été abattu sur le territoire de la commune de Peyrilles.

Les caveurs de truffes sont heureux de cette hécatombe, car les sangliers, friands de truffes, font de grands ravages dans les truffières. C'est sans doute ce cryptogame qui donne à la viande des sangliers tués dans notre contrée un fumet très apprécié des gourmets, fumet que n'a pas la viande de ceux tués dans d'autres régions.

Naissance. — Les époux Arènes, du village du Mastoulat, viennent d'hériter d'un quatrième enfant. C'est une fillette qui a été prénommée Gabrielle-Noëlle-Marcelle.

Félicitations aux parents et vœux de bonheur pour la nouvelle venue.

Démographie. — Il a été enregistré en 1938 sur les registres de l'état civil : 15 naissances, 7 mariages et 19 décès.

Nous constatons, comme tous les ans, que les décès dépassent les naissances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon — Dans les P.T.T. — Nos trois jeunes compatriotes : MM. Bourret, Coulon et Matival ont été admis au dernier concours du surnumérariat des postes.

Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

Accident. — En procédant au remplacement d'un coupe-racines, le jeune Albert Prat, 18 ans, ouvrier forgeron-maréchal, au service de M. Gaubert, s'est blessé à la main gauche.

Cet accident entraînera une incapacité de travail de 15 jours.

Etat civil de décembre 1938. — Naissances : Henriette Calmon, au Tître ; Michel Héraud, 23, boulevard Docteur-Cabanès ; André Thières, 39, boulevard Mainiel ; Huguette Foissac, 10, rue du Colonel-Jaubert.

Mariage : Jean Guiral, employé de commerce à Gourdon et Marguerite Brouté, employée au bureau de l'enregistrement à Gourdon.

Décès : Jean Deltour, s. p., 62 ans, 3, rue Tortue ; Catherine Rouquie, célibataire, s. p., 75 ans, 50, avenue Cavaignac ; Marie Constant, veuve Grange, s. p., 74 ans, 50, avenue Cavaignac ; Antoine Conte, retraité, 53 ans, 50, avenue Cavaignac ; Louis Simon, cultivateur, 63 ans, au Mas de Jacques.

Démographie. — Au cours de l'année 1938, il a été inscrit sur les registres de l'état civil de la commune de Gourdon : 48 naissances, 18 mariages,

chercher à équilibrer, d'une part, leur trésorerie, d'autre part leur balance des comptes. Ne pouvant faire appel à la confiance, ils ont recouru à la contrainte.

Quels sont les moyens de leur action ? Comment parviennent-ils à spolier l'individu, et à rendre l'Etat omnipotent ? De la façon la plus simple du monde : forts de leur autorité politique, les dictateurs la transposent sur le plan économique et financier. Ils exproprient l'individu, en le dépouillant simultanément de son initiative, de ses revenus et de son capital.

L'initiative privée, en premier lieu, est anéantie. Quel champ d'action lui resterait-il lorsque l'Etat s'arroge le contrôle souverain de la production, du commerce, des prix, du crédit et de la monnaie ? Le producteur, à l'usine ou au champ, n'est plus guère qu'un fonctionnaire, dont l'activité et le profit sont strictement contrôlés. Le commerçant ne peut importer ou exporter que dans la mesure où l'Etat le lui permet ; aussi bien, ce ne sont plus les Allemands ou les Italiens qui importent ou qui exportent ; c'est l'Allemagne, c'est l'Italie. Triomphe de l'autarcie. Les prix intérieurs, comme les salaires, sont domestiqués. Le crédit, par l'intermédiaire des banques, est savamment dirigé, au mieux des intérêts de la chose publique. La monnaie est une esclavage, et ne doit qu'obéir : les 12 mille gardemains qui les 1.000 pages d'ordonnances qu'évoquent ces jour-ci M. Paul Reynaud, déterminent avec rigueur les droits (nuls) et les devoirs (immenses) des capitaux allemands. Et c'est précisément cette charte-type du contrôle monétaire que le maréchal Goering vient de compléter, en stipulant que, dans ce domaine, toute initiative serait délictueuse, même en dehors de tout délit.

Les revenus privés ne sont pas mieux traités. Dans le III^e Reich, l'impôt sur les salaires est perçu à la source, et versé par l'employeur. Il peut absorber jusqu'à 25 0/0 du salaire nominal. On y ajoute des prélèvements pour assurances, ou pour cotisation au Front du Travail. Les patrons sont encore beaucoup plus éprouvés. Au total, l'Etat allemand adjuge les 2/3 du revenu national, soit quelque 45 milliards de marks, sur 70 : un tiers couvre les dépenses publiques, le second tiers est absorbé par des collectivités diverses, comme les chemins de fer ; le troisième tiers reste au peuple allemand qui doit s'en contenter pour vivre tant bien que mal, et plutôt mal que bien. Toutes proportions gardées, le même phénomène, les mêmes appétits d'un Etat dévorant s'expriment en Italie.

Le capital privé subit inévitablement, lui aussi, une expropriation progressive. Quant l'impôt ne suffit plus à rassasier l'Etat, l'emprunt y supplée : emprunt dont nul ne dit qu'il est forcé, mais dont on ne saurait affirmer qu'il est volontaire. Le Reich, en 1938, aura emprunté pour 8 milliards de marks (soit, au pair, 120 milliards de francs). L'Italie, après avoir trouvé la formule de l'emprunt immobilier, détourne au profit du Trésor les liquidités bancaires et dépouille les non-Aryens.

Où mène cette frénésie d'étatisme ? Quand Louis XIV disait : « L'Etat, c'est moi », il faisait savoir que la chose publique se résumait en sa personne, mais non pas que toute la France se confondait avec la chose publique : entre l'Etat et l'individu, demeuraient des forces libres, des corporations indépendantes, des provinces jalouses de leurs franchises. Aujourd'hui, les dictateurs modernes peuvent proclamer : « L'Etat, c'est moi » et ajouter : « L'Etat, c'est tout ». La formule est inquiétante pour la civilisation. — R. S.

Pommes funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)

Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes, Cercueils ordinaires et de luxe. Couronnes mortuaires.

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

Pour Etrennes
Un choix : Couteaux de table et de poche, Couverts argentés et inoxydables, Rasoirs, Articles de chasse et de pêche.

N. BESSON
83, Bd Gambetta, CAHORS. — Tél. 335

Déménagements Groupages
occasion retour de la région sur Paris
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

ETUDE DE Maître DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

CONSTITUTION DE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

D'un acte reçu par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, enregistré à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, F^o 11, Case 74.

Il appert, que Monsieur LEMOUCY Paul-Ferdinand-José-Ramon, propriétaire aux « Sales-Haut », commune de Pomarède (Lot), a constitué en bien de famille insaisissable à son profit et au profit de sa femme et ses enfants.

Un corps d'immeubles formant une propriété rurale, dont le centre d'exploitation est aux « Sales-Haut », commune de Pomarède, cadastré sous les numéros 10 bis, 13 bis, 341, 342, 343, 344, section B, pour une contenance de onze hectares vingt-cinq ares, vingt centiares.

Ensemble et y compris tous immeubles par destination, le tout estimé VINGT-CINQ MILLE FRANCS.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître DAVEZAC, Notaire sus-nommé.

Pour première insertion.
Signé : DAVEZAC, Notaire.

Une OCCASION de la succursale A. CITROEN

FAMILIALE 10 C.V
Parfait état. — Prix intéressant
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

POUR TOUTES PLANTATIONS
Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne

Maison A. Pouzergues
2 bis, rue Emile-Zola
près des Remparts, CAHORS
Création de Parcs et Jardins

Déménagements FOURGONS CAPITONNÉS GARDE-MEUBLES

P NOYER
8, rue Wilson, CAHORS

LA PREUVE EST FAITE... »
LA MÉNAGÈRE soucieuse de ses intérêts achète toute son EPICERIE

« AUX COOPÉRATEURS »
55 Boulevard Gambetta à CAHORS 55
Pas de confusion possible

VINS FINS SÉLECTIONNÉS RHUMS et SPIRITUEUX LIQUEURS DE Gde MARQUE

QUELQUES PRIX COURANTS :

Morue extra grand poisson le 1/2 kilo 1,95
Filets de harengs saurs, les 125 grammes 1 »
Huile d'olive extra, le litre 8 »
Vin rouge 9° 3, le litre 5,25
id. capsulé 10°, la bouteille 0 l. 87 2,40
Gâteaux assortis, depuis, le 1/2 kilo 4 »
Café « Amateur » - « Coop », les 250 grammes 5,85

« LES COOPÉRATEURS »
Notez bien l'adresse : 55, Boulevard Gambetta - CAHORS
Ne vendent à leurs Sociétaires comme au Public
que des produits de 1^{re} qualité : Pas d'autres - LIVRAISONS A DOMICILE

Dernière heure

Les journaux anglais saisis à Berlin

De Berlin. — Le « Times » et la plupart des journaux anglais ont été saisis vendredi par la police, dès leur arrivée à Berlin. On ignore les raisons de la saisie.

Les Tchecoslovaques attaquent les Hongrois

De Budapest. — Les Tchecoslovaques voulant occuper Munkacs remis à la Hongrie, il y a quelques mois, ont envoyé des troupes en direction de Munkacs. Les Hongrois n'ont réussi à arrêter l'agression qu'au prix de grands sacrifices. Vendredi, à 15 heures, les Tchecoslovaques ont ouvert le feu contre les Hongrois.

Arrestation d'un notaire

De Roanne. — A la suite d'un transport du Parc de Roanne, en l'étude de M^{re} Julien, notaire, rue Cotenu, l'officier ministériel a été arrêté pour des détournements s'élevant à plus de 600.000 francs.

MM. Chamberlain et Halifax seront mardi à Paris

De Londres. — On annonce officiellement qu'en se rendant à Rome, M. Chamberlain et lord Halifax s'arrêteront à Paris et se rendront au quai d'Orsay, mardi, où ils seront reçus par MM. Daladier et Bonnet.

Pommes funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)

Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes, Cercueils ordinaires et de luxe. Couronnes mortuaires.

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

Pour Etrennes
Un choix : Couteaux de table et de poche, Couverts argentés et inoxydables, Rasoirs, Articles de chasse et de pêche.

N. BESSON
83, Bd Gambetta, CAHORS. — Tél. 335

Déménagements Groupages
occasion retour de la région sur Paris
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

ETUDE DE Maître DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

CONSTITUTION DE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

D'un acte reçu par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, enregistré à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, F^o 11, Case 74.

Il appert, que Monsieur LEMOUCY Paul-Ferdinand-José-Ramon, propriétaire aux « Sales-Haut », commune de Pomarède (Lot), a constitué en bien de famille insaisissable à son profit et au profit de sa femme et ses enfants.

Un corps d'immeubles formant une propriété rurale, dont le centre d'exploitation est aux « Sales-Haut », commune de Pomarède, cadastré sous les numéros 10 bis, 13 bis, 341, 342, 343, 344, section B, pour une contenance de onze hectares vingt-cinq ares, vingt centiares.

Ensemble et y compris tous immeubles par destination, le tout estimé VINGT-CINQ MILLE FRANCS.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître DAVEZAC, Notaire sus-nommé.

Pour première insertion.
Signé : DAVEZAC, Notaire.

Une OCCASION de la succursale A. CITROEN

FAMILIALE 10 C.V
Parfait état. — Prix intéressant
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

POUR TOUTES PLANTATIONS
Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne

Maison A. Pouzergues
2 bis, rue Emile-Zola
près des Remparts, CAHORS
Création de Parcs et Jardins

Déménagements FOURGONS CAPITONNÉS GARDE-MEUBLES

P NOYER
8, rue Wilson, CAHORS

LA PREUVE EST FAITE... »
LA MÉNAGÈRE soucieuse de ses intérêts achète toute son EPICERIE

« AUX COOPÉRATEURS »
55 Boulevard Gambetta à CAHORS 55
Pas de confusion possible

VINS FINS SÉLECTIONNÉS RHUMS et SPIRITUEUX LIQUEURS DE Gde MARQUE

QUELQUES PRIX COURANTS :

Morue extra grand poisson le 1/2 kilo 1,95
Filets de harengs saurs, les 125 grammes 1 »
Huile d'olive extra, le litre 8 »
Vin rouge 9° 3, le litre 5,25
id. capsulé 10°, la bouteille 0 l. 87 2,40
Gâteaux assortis, depuis, le 1/2 kilo 4 »
Café « Amateur » - « Coop », les 250 grammes 5,85

« LES COOPÉRATEURS »
Notez bien l'adresse : 55, Boulevard Gambetta - CAHORS
Ne vendent à leurs Sociétaires comme au Public
que des produits de 1^{re} qualité : Pas d'autres - LIVRAISONS A DOMICILE

Dernière heure

Les journaux anglais saisis à Berlin

De Berlin. — Le « Times » et la plupart des journaux anglais ont été saisis vendredi par la police, dès leur arrivée à Berlin. On ignore les raisons de la saisie.

Les Tchecoslovaques attaquent les Hongrois

De Budapest. — Les Tchecoslovaques voulant occuper Munkacs remis à la Hongrie, il y a quelques mois, ont envoyé des troupes en direction de Munkacs. Les Hongrois n'ont réussi à arrêter l'agression qu'au prix de grands sacrifices. Vendredi, à 15 heures, les Tchecoslovaques ont ouvert le feu contre les Hongrois.

Arrestation d'un notaire

De Roanne. — A la suite d'un transport du Parc de Roanne, en l'étude de M^{re} Julien, notaire, rue Cotenu, l'officier ministériel a été arrêté pour des détournements s'élevant à plus de 600.000 francs.

MM. Chamberlain et Halifax seront mardi à Paris

De Londres. — On annonce officiellement qu'en se rendant à Rome, M. Chamberlain et lord Halifax s'arrêteront à Paris et se rendront au quai d'Orsay, mardi, où ils seront reçus par MM. Daladier et Bonnet.

Pommes funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)

Organisation de convois. INVITATIONS
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes, Cercueils ordinaires et de luxe. Couronnes mortuaires.

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

Pour Etrennes
Un choix : Couteaux de table et de poche, Couverts argentés et inoxydables, Rasoirs, Articles de chasse et de pêche.

N. BESSON
83, Bd Gambetta, CAHORS. — Tél. 335

Déménagements Groupages
occasion retour de la région sur Paris
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

ETUDE DE Maître DAVEZAC
Notaire à Puy-l'Evêque

CONSTITUTION DE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

D'un acte reçu par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, enregistré à Puy-l'Evêque, le vingt cent trente-huit, F^o 11, Case 74.

Il appert, que Monsieur LEMOUCY Paul-Ferdinand-José-Ramon, propriétaire aux « Sales-Haut », commune de Pomarède (Lot), a constitué en bien de famille insaisissable à son profit et au profit de sa femme et ses enfants.

Un corps d'immeubles formant une propriété rurale, dont le centre d'exploitation est aux « Sales-Haut », commune de Pomarède, cadastré sous les numéros 10 bis, 13 bis, 341, 342, 343, 344, section B, pour une contenance de onze hectares vingt-cinq ares, vingt centiares.

Ensemble et y compris tous immeubles par destination, le tout estimé VINGT-CINQ MILLE FRANCS.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître DAVEZAC, Notaire sus-nommé.

Pour première insertion.
Signé : DAVEZAC, Notaire.

Une OCCASION de la succursale A. CITROEN

FAMILIALE 10 C.V
Parfait état. — Prix intéressant
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

POUR TOUTES PLANTATIONS
Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne

Maison A. Pouzergues
2 bis, rue Emile-Zola
près des Remparts, CAHORS
Création de Parcs et Jardins

Déménagements FOURGONS CAPITONNÉS GARDE-MEUBLES

P NOYER
8, rue Wilson, CAHORS

LA PREUVE EST FAITE... »
LA MÉNAGÈRE soucieuse de ses intérêts achète toute son EPICERIE

« AUX COOPÉRATEURS »
55 Boulevard Gambetta à CAHORS 55
Pas de confusion possible

VINS FINS SÉLECTIONNÉS RHUMS et SPIRITUEUX LIQUEURS DE Gde MARQUE

QUELQUES PRIX COURANTS :

Morue extra grand poisson le 1/2 kilo 1,95
Filets de harengs saurs, les 125 grammes 1 »
Huile d'olive extra, le litre 8 »
Vin rouge 9° 3, le litre 5,25
id. capsulé 10°, la bouteille 0 l. 87 2,40
Gâteaux assortis, depuis, le 1/2 kilo 4 »
Café « Amateur » - « Coop », les 250 grammes 5,85

« LES COOPÉRATEURS »
Notez bien l'adresse : 55, Boulevard Gambetta - CAHORS
Ne vendent à leurs Sociétaires comme au Public
que des produits de 1^{re} qualité : Pas d'autres - LIVRAISONS A DOMICILE

Dernière heure

Les journaux anglais saisis à Berlin

De Berlin. — Le « Times » et la plupart des journaux anglais ont été saisis vendredi par la police,

CONSTIPATION opiniâtre radicalement SUPPRIMÉE

"Souffrant depuis mon enfance d'une constipation rebelle, j'avais essayé d'innombrables remèdes qui tous ne m'apportèrent que des résultats passagers. Découragée et devenue sceptique sur l'efficacité des médicaments, je me suis encore fait convaincre, et j'ai commencé, sans grande conviction, la cure de votre Tisane des Chartreux de Durbon. Devant les résultats obtenus, je me suis un réel devoir de venir vous affirmer la merveilleuse efficacité de votre remède dans les cas de constipation opiniâtre, car, après une cure de plusieurs flacons, les effets pour la première fois se sont maintenus et cela longtemps après l'arrêt complet de l'usage du remède. Me considérant guérie radicalement de cette affection si répandue, je me plais à recommander chaleureusement à tout mon entourage l'usage de votre merveilleuse tisane."



L'accoutumance ! voilà la pierre d'achoppement de tous les remèdes qui s'adressent à la constipation. Rien de tel avec la Tisane des Chartreux de Durbon, qui opère la rééducation réelle et définitive des fonctions digestives ! C'est que la Tisane des Chartreux de Durbon est un remède naturel, extrait de plantes fraîches des Alpes, et qui, traitées sitôt cueillies, ont conservé vivants tous leurs principes actifs. Une cuiller à café par jour, et vous serez débarrassé pour toujours de la dangereuse constipation.

La Tisane des Chartreux de Durbon est un extrait concentré de plantes, vendu exclusivement sous forme liquide. C'est le dépuratif le plus actif et le plus économique, car il se prend à la dose d'une cuillerée à café et le flacon contient 35 doses.

TISANE des CHARTREUX de DURBON
La santé du sang

Brochures et illustrations sur demande aux LABORATOIRES 1, BERTHIER, Grenoble

Tisane, le flacon 16.65
Bouteille, le pot... 10.40
Phiales, 1/2 litr... 9.90
Dans les pharmacies

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

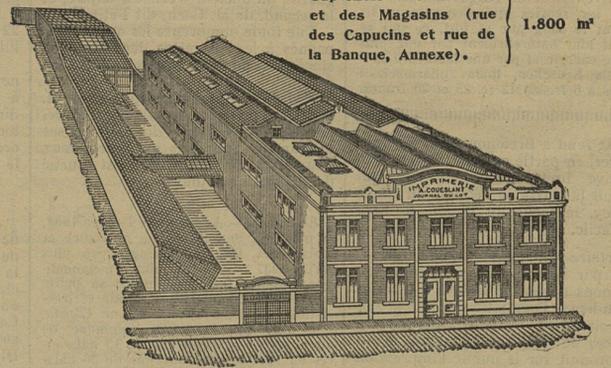
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de

l'Agence Havas

62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

CIRCULATION du SANG

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE de l'ABBE SOURY

peut remplir ces conditions. A base de plantes, elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes. Les mères de famille font prendre à leurs fillettes LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY pour leur assurer une bonne formation. Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur. Les personnes qui souffrent de Maladies Intérieures, Suites de Couches, Pertes Blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, retrouvent la santé en employant la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY. Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age, doivent faire avec la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses. LA JOUVENCE DE L'ABBE SOURY remet le sang dans le bon sens.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature.

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 383. — Janvier 1939
Les Méthodes expérimentales utilisées en aérodynamique, par M. Henry Girerd. — Joseph Bédier, par M. Félix Guirand. — Berchtesgaden, résidence préférée d'Adolf Hitler, par M. Camille Meillaud. — Henri Busser, par M. Paul Locard. — Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Ch. Guérin de Guer. — Histoire de la nation égyptienne, par M. Henri Froidevaux. — Reine mère Marie de Roumanie, par M. Albert Pingaud. — La Nouvelle Marine britannique, par M. H. Pelle des Forges. — Maurice d'Ocagne, par M. Jean Hesse. — La Philosophie du moyen âge, par M. Gonzague Truc. — Saint-Gervais, par M. Norbert Dufourcq. — Le mois littéraire, scientifique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. 39 gravures et 1 carte. — Mots croisés. Le numéro, 5 fr. 75 ; chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris, 6^e.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cajarc à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 15 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Feuilleton du « Journal du Lot » 28

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Ce prêt ne figurait pas sur les comptes de la banque. Le lanceur d'affaires l'avait consenti sur simple billet, ainsi qu'il avait coutume de faire lorsqu'il s'agissait d'une entreprise dangereuse dont il espérait tirer de gros profits, mais dans laquelle il n'osait pas risquer des fonds appartenant à ses clients.

Célestin n'avait pour preuve de cette opération qu'un carnet trouvé dans les papiers particuliers de M. Aubin et sur lequel celui-ci l'avait notée. Quant au billet lui-même, signé des deux associés et reconnaissant leur dette, il avait disparu. Tréard en concluait que le banquier, gêné, venu à Perros pour réclamer son argent, avait été tué par ceux qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas le rendre. Ceux-ci avaient ensuite fait disparaître, non seulement le corps de leur victime, mais aussi, bien entendu, la pièce établissant qu'ils étaient ses débiteurs.

Cette conclusion paraissait à Gilles Favry absolument logique. Il avait été d'avis de la soumettre au Parquet, trouvant que la découverte de la dette importante de Morena et Tanaïs était un fait nouveau, de nature à émuover les magistrats et à les décider à une autre enquête. Mais Célestin Tréard avait énergiquement combattu l'opinion du jeune professeur.

— Avoir une conviction est une chose ; la faire partager par dame Justice en est une autre. Si nous traînons aujourd'hui devant elle nos deux compères, — disons « trois », car le larbin est aussi coupable que ses patrons, — ils trouveront moyen de se tirer d'affaire, et nous ne saurons rien.

— Que voulez-vous attendre ?

— D'avoir contre eux des preuves plus accablantes.

— Où les trouverez-vous ?

— Je l'ignore. Mais, s'ils comme ils le sont de l'impunité, il est impossible qu'ils ne commettent pas, un jour ou l'autre, quelque imprudence qui les perdra.

Gilles en doutait et persistait dans son avis. Mais il ne pouvait pas forcer l'ancien fondé de pouvoir à employer l'arme découverte et possédée par lui. Il ne voulait rien faire, non plus, sans avoir consulté Guillemette. Car elle était d'une intelligence et d'une force d'âme peu communes ; il n'y avait pas à la tenir à l'écart, comme on l'eût fait pour d'autres femmes, de la tactique qu'il conve-

nait d'employer pour parvenir au but qu'elle-même voulait atteindre.

De retour à Clermont, Gilles lui raconta donc ce qui s'était passé. Il ne lui cacha point, non plus, le débat qui s'était élevé entre lui et Célestin. La jeune fille n'hésita pas :

— C'est Célestin qui a raison, déclara-t-elle tout de suite. Il serait très dangereux d'essayer de démasquer ces misérables, sans être absolument sûrs d'y réussir.

— Quand en serons-nous sûrs ?

— Quand, après de nouvelles et patientes recherches, nous serons arrivés à reconstituer exactement la manière dont ils ont commis ce crime affreux.

— Ce sera très difficile.

— Certainement. Mais, ce n'est pas impossible. Et il faut, avant tout, ne rien compromettre en voulant aller trop vite.

Gilles dut s'incliner. Il avait l'impatience bien légitime, pourtant, d'obtenir le résultat dont dépendait son bonheur.

Les vacances s'achevèrent sans que l'on découvrit rien de nouveau, sauf un détail que Gilles et Guillemette regardèrent comme sans importance.

Morena et Tanaïs s'étaient vantés de posséder à Aubusson une fabrique de tapis importante et tout aussi prospère que leurs maisons de Smyrne et d'Alexandrie. Le jeune professeur et la curiosité d'y aller voir. Et, la jeune fille l'ayant encouragé à faire ce court voyage, il profita de l'un de

ses derniers jours de loisir pour se rendre dans la petite ville pittoresquement située au bord de la Creuse et célèbre dans le monde entier par le produit de ses manufactures.

Il y arriva, persuadé qu'il allait obtenir là, sinon des renseignements permettant de faire la lumière, du moins quelques précisions, utiles à enregistrer, sur le genre de vie et sur les affaires des deux Levantins soupçonnés par Célestin Tréard.

Une étrange déception l'attendait.

Avant de se mettre à table pour déjeuner, à l'hôtel où il était descendu, il eut la curiosité de demander tout de suite à l'hôtelier :

— Pourriez-vous m'indiquer dans quelle partie de la ville est située la fabrique de tapis appartenant à Messieurs Morena et Tanaïs ?

L'homme le regarda, avec des yeux agrandis par la surprise, et, à son tour, demanda :

— Vous dites, Monsieur ?

Gilles renouela sa question.

— Je ne connais personne de ce nom-là, répondit, cette fois-ci, l'hôtelier.

— Pourtant cette fabrique existe, affirma le jeune professeur.

— Puisque vous l'assurez, Monsieur, je veux bien le croire, mais je peux vous assurer, à mon tour, que c'est sous une autre raison sociale, car la firme dont vous me parlez est complètement inconnue à Aubusson.

— Vous en êtes sûr ?

L'hôtelier se rengorgea.

— Je suis né ici, Monsieur. J'y ai toujours vécu. Je tiens cet hôtel depuis trente ans. Vous n'allez pas m'apprendre quels sont les industriels de ma ville natale.

— Peut-être sont-ils établis, non dans la ville, mais aux environs.

— Je connais les environs aussi bien que la ville. On vous a trompé, Monsieur.

Très intrigué par ces réponses, auxquelles il était loin de s'attendre, Gilles Favry, pourtant, se mit à table, bien décidé à contrôler, avant de quitter Aubusson, les dires de l'hôtelier.

Son repas achevé, il se mit en route et alla se renseigner à la mairie, puis chez divers commerçants et industriels. Partout on confirma le renseignement donné par l'hôtelier : Morena et Tanaïs étaient totalement inconnus.

— Mais, insistait Gilles, ne seraient-ils pas intéressés dans une affaire sans qu'on le sache ?

— Ce n'est pas possible, Monsieur, lui répondit, d'une manière péremptoire, l'un des plus sérieux et plus anciens industriels de la petite cité manufacturière. Je sais comment sont constituées toutes les sociétés exploitant les usines, non seulement d'Aubusson même, mais de tous les alentours. Jamais ces noms-là n'ont figuré, ni en qualité de gérants, ni en qualité de bailleurs de fonds ou de commanditaires, dans aucune affaire.

— Ils ont affirmé, devant moi, posséder ici une manufacture de tapis.

— Ce sont de mauvais plaisants, ou, si par ce moyen ils ont cherché à vous soutirer de l'argent, ce sont des escrocs.

Il était impossible de mettre en doute cette opinion, fondée sur une connaissance exacte et approfondie de toutes les affaires de la région.

Le jeune professeur reprit le chemin de Clermont, en se demandant ce que tout cela signifiait. Et il se demandait aussi quel intérêt les deux Levantins vus à Perros-Guirec, et soupçonnés par Célestin, pouvaient avoir à prétendre posséder une manufacture dans un endroit où leurs noms n'étaient connus de personne.

— Nous devons en conclure que, sur ce point encore, ils ont menti, dit Guillemette, quand Gilles, revenant d'Aubusson, lui fit part du résultat de ses recherches.

Et elle ajouta, non sans quelque tristesse :

— C'est quelque chose. Mais c'est, hélas ! insuffisant pour nous permettre de prouver leur crime.

C'était insuffisant, en effet, ils s'en rendaient compte, l'un et l'autre. Et, plus les jours succédaient aux jours, plus leur apparaissait à tous deux incertaine la possibilité de démasquer les coupables.

(A suivre).